#### ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

#### Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes ....... 4 fr. 25 8 fr. 15 fr. 4 fr. 50 8 fr. 50 16 fr. Autres départements .....

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

#### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

#### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... ( - d° - )..... RÉCLAMES 3e page 1 fr. 25

Les-Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

De San-Remo à Spa. La conversation ne donnera des résultats que si le langage des Alliés est impératif. - La grève des cheminots. Le pays se dressera contre les anarchistes parce que les travailleurs sérieux sont le nombre et ils veulent la restauration de la patrie. - La perte d'une journée de chômage. - Les cheminots belges et anglais tra-vailleront !... — Bolchevistes et Polonais.

M. Millerand, de retour de San-Remo, a fait à la tribune de la Chambre une brève déclaration. Tout s'est arrangé au mieux des intérêts de l'Entente. Après l'accord sur le papier, il reste à réaliser l'accord par les actes.

A San-Remo les Alliés ont été unanimes à proclamer que l'Allemagne n'a rempli ses engagements « ni sur la destruction du matériel de guerre, ni sur la réduction des effectifs, ni pour la fourniture de charbon, ni pour les réparations, ni pour les frais des armées d'occupation. Elle n'a donné ni satisfaction ni excuses pour les attentats dont ont été victimes, à plusieurs reprises, les membres des missions alliées. Elle n'a pris encore aucune mesure pour déterminer, comme cela avait été prévu par le protocole du traité, ses obligations du chef des réparations, en vue de faire des propositions pour fixer le montant total qu'elle devrait payer de ce chef, malgré le caractère urgent que présente un règlement de ce genre dans l'intérêt de toutes les parties en cause. Elle ne paraît même pas avoir examiné comment elle pourelles viendront à échéance. »

Il faut en finir avec une duplicité et une mauvaise foi qui font du traité de Versailles un chiffon de papier. On va donc convoquer à Spa le re-

présentant de la Prusse pour régler définitivement la capitulation des vain-

La décision est excellente, à condition que le représentant de Berlin ait l'autorité voulue pour parler au nom de son pays.

Or quelle est l'autorité du chancelier allemand?

S'il a le pouvoir de parler au nom de son pays, il avait aussi le pouvoir de faire respecter les engagements pris et, en ce cas, sa mauvaise foi éclate évidente et toute conversation nouvelle paraît superflue.

Si le chancelier n'a aucun pouvoir sérieux, ne pouvant imposer sa volonté aux militaires résolus à renier les engagements de Versailles, quel sera le résultat positif de la réunion de

Il paraît donc indispensable, avant le conciliabule, d'enfermer la discussion dans des limites strictes avec des clauses draconiennes en cas de non observation des promesses obtenues. Aussi bien, la chose semble avoir été prévue à San-Remo puisque la déclaration signée mentionne une sanction pour le cas où l'Allemagne persisterait à ne pas exécuter le traité. Cette sanction n'est pas le blocus - arme inhumaine et inefficace, - mais l'occupation territoriale. C'est, écrit le Temps, l'idée que M. Millerand a soutenue, et nous sommes heureux qu'il l'ait fait prévaloir. Loin d'avoir aucune pensée de conquête, la France a hâte que chacun puisse vivre en sécurité chez soi, et c'est pour cela qu'elle réclame des mesures efficaces.

Si, à Spa, les Alliés donnent à Berlin l'impression très nette que la sanction sera strictement appliquée en cas de violation des promesses faites, les

Allemands s'inclineront. On ne le répétera jamais assez, l'Allemand ne reconnaît qu'un prestige: celui de la force.

Allons-nous avoir une grève des cheminots de durée illimitée? La question ne paraît pas absolument tranchée au moment où nous écrivons ces lignes, bien que les nouveaux dirigeants syndicalistes qui étaient, hier, pour la violence totale, s'efforcent, aujourd'hui, de mettre en pratique leurs théories. Mais, au contact des réalités, ils auront peut-être l'occasion de se convaincre qu'il y a loin, parfois, de la coupe aux

Le désir des chambardeurs ne suffit pas pour entraîner une masse de braves gens dans un mouvement révolutionnaire. L'ordre de grève a été donné aux syndicats sans que la C. G. T. fût prévenue, ce qui a provoqué des réunions agitées entre les directeurs du

lisme. Néanmoins, M. Jouhaux s'est incliné et la C. G. T. paraît devoir seconder le mouvement.

Pourtant, la réussite de l'opération est douteuse parce qu'une forte proportion de cheminots sont hostiles à la violence. Nombre d'entre eux, travailleurs consciencieux, se refusent à rester membres d'un syndicat qui a pour article premier non l'amélioration du sort des cheminots, mais le chambardement général.

Après l'exode des 22 cheminots de Clermont-Ferrand, après la protesta-tion presque unanime de ceux de Montpellier, voici que des cheminots de Brive s'évadent à leur tour du Syndicat national dont ils réprouvent les tendances révolutionnaires et constituent un syndicat « réformiste ». Ils répudient toute violence et se déclarent neutres en matière politique, philosophique et confessionnelle.

En trois points bien distincts du territoire on note donc trois protestations collectives symptomatiques. Nous voulons espérer que c'est un

simple début. En tout cas, bien que le Syndicat National ait donné l'ordre de grève illimitée, nous croyons à un échec retentissant. D'abord parce que le pays est fatigué de cette politique de désordre qui tend à empêcher la nation de se relever de ses ruines. Ensuite parce que cette grève, souverainement impopulaire parce qu'injustifiée, - étant donnée les innombrables satisfactions obtenues par les intéressés - serait criminelle par le but poursuivi.

Mais il faut que les éléments d'ordre et de travail aient le courage de suivre l'exemple donné par l'Union Civique, il faut que partout, sous l'inspiration du comité central parisien, se créent des sections réunissant tous les éléments de bonne volonté qui, sans intervenir dans les différends d'ordre corporatif, promettent leur concours pour assurer le fonctionnement des services indispensables à la vie du pays, en cas d'arrêt de ces services.

« Avant la guerre, dit le général Bailloud, président du Comité de Paris, le projet eût été difficile à réaliser. Mais elle nous a fait comprendre la valeur de la discipline, sa force, et, quoi qu'on dise, elle nous a donné le sens de l'intérêt général et de la défense commune. Les bourgeois ont appris à se salir les mains, à rendre les coups et à se traîner dans la boue. Il n'en faut pas plus pour lutter contre les révolutionnaires. »

De partout des adhésions sont adressées à l'Union Civique (9, place St-Sulpice à Paris). Tous les français qui désirent le relèvement de la Patrie ont le devoir d'ajouter leur nom à ceux déjà reçus au siège social.

L'occasion est bonne pour montrer le dommage causé au pays par l'acte criminel des meneurs qui prétendent défendre les travailleurs et qui font tout simplement les affaires de la Prusse.

Le calcul a été fait par Francis Laur. Pour une seule journée d'arrêt de la vie économique du pays, notre confrère arrive à une perte formidable de 300 millions décomposés ainsi :

pertes de salaires 18 millions de travailleurs à 6 francs par jour -108 millions; perte de non production 200 millions.

TROIS CENT MILLIONS pour une seule journée d'arrêt! Et encore convient-il de faire remarquer que ce chiffre est notoirement insuffisant, Francis Laur évaluant à 6 francs la journée moyenne du travailleur. Quel est l'ouvrier, aujourd'hui, qui est payé au taux quotidien de 6 francs ?..

Le chômage général du 1er mai est donc un crime de lèse-patrie. Il appartient aux bons français qui

sont le nombre d'assurer l'échec de cette agitation malfaisante. La France veut travailler; elle veut se relever de ses ruines. Ce ne sont pas les criailleries des anarchistes à la solde de l'étranger qui auront le pouvoir de triompher d'une majorité décidée à refaire une France prospère.

Tandis que quelques violents ont la prétention d'imposer au pays la dictature du prolétariat, les cheminots belges ont, de leur côté, examiné la question de la grève générale.

Ou'a répondu le Conseil fédéral belge? Après étude de la situation économique du pays, il a décidé que le trafic ne serait pas interrompu le 1er mai. « Il a estimé que les répercussions d'une grève de 24 heures seraient trop graves pour un pays qui doit, avant tout, poursuivre son œuvre de relèvement ».

Même décision chez les cheminots anglais.

mouvement et les pontifes du syndica- Cela veut-il dire que les cheminots

belges ou britanniques sont de mauvais camarades? Certes non, mais ils estiment que le relèvement de la patrie doit passer avant le triomphe des ambitions mesquines ou criminelles.

Nos voisins pensent que leur devoir est d'assurer la prospérité de leur pays avant de travailler pour la Prusse. Chez nous le but est exactement inverse. C'est peu flatteur pour notre amour propre national, mais il appartient à l'ensemble de la nation de prouver à nos bolchevistes qu'ils n'ont pas le pouvoir d'imposer leurs théories néfastes à un peuple qui veut vivre.

Depuis plusieurs mois les bolchevistes accumulaient des troupes sur I frontière polonaise en vue d'une of fensive prochaine. Les Polonais, en silence, préparaient une contre offensive qui a été déclenchée il y a douze jours. Elle a donné de brillants résultats. Les rouges sont refoulés sur toute la ligne. Cette avance, dit un télégramme de Varsovie s'accompagne d'un soulève-ment des Ukrainiens dans les lignes bolchevistes.

Le maréchal Pilsudski, qui commande les armées, a lancé aux habitants de l'Ukraine une proclamation dans laquelle il déclare que les troupes polonaises sont venues pour aider à chasser les envahisseurs de l'Ukraine, et que lorsque le gouvernement de la République de l'Ukraine aura constitué une administration et une armée pour défendre le peuple ukrainien contre une nouvelle invasion, l'armée polonaise se retirera en deçà des frontières de la République polonaise, après avoir accompli la noble tâche consistant à lutter pour la liberté des nations.

Ces événements ont une importance indiscutable pour les Alliés, parce qu'ils contrecarrent les desseins de Berlin qui rêvait de donner la main aux Bolcheviks pour la réalisation de projets grandioses hostiles à l'Entente.

Le succès de la Pologne ruine les plans de la Prusse.

### INFORMATIONS

#### Après San-Remo

L'Agence Wolff publie une information d'après laquelle le chargé d'affaires d'Italie, M. de Martino, a remis la note de l'Entente qui a mis fin à la Conférence de San-Remo. La note est signée de M. Nitti, pré-

sident du Conseil italien.

### Le traité de Versailles

M. Lloyd George, dans son discours à la Chambre des Communes, a dit qu'à la suite de la conférence de San-Remo il est devenu parfaitement évident pour les Français, comme il l'était pour l'Angleterre, que le traité de Versailles devait servir de base à la po-·litique européenne vis-à-vis de l'Allemagne et que nous nous proposions d'agir avec eux et avec les autres alliés pour faire observer les conditions du traité.

#### Dégoûté de son pays! Le baron Christian von Bulow, frère

de l'ancien chancelier allemand, vient d'obtenir la naturalisation suisse, dans le canton du Tessin, où il vivait depuis

#### Une loi opportune

Les Chambres fédérales suisses viennent d'adopter le projet de loi sur la naturalisation qui élève de deux ans à six ans le temps de séjour exigé pour l'obtention de la nationalité suisse.

#### Défaite des bolcheviks en Crimée

Sur le front de Crimée, après six jours de combat, la 13° armée rouge a été complètement battue. Elle a perdu 6 canons, 60 mitrailleuses et des prisonniers.

Le général Wrangel dirigeait en personne le combat. Il s'est assuré la possibilité d'avancer hors de Crimée.

#### Les poursuites contre les cheminots Le juge d'instruction vient de clôtu-

rer son enquête ouverte à la suite des incidents de la dernière grève des chemins de fer. Il conclut aux inculpations de:

1. Provocation de militaires à la désobéissance contre les cheminots Monmousseau, secrétaire à la propagande, de la Fédération des cheminots; Henri Sirolle, délégué à la C. G. T.; Jean-Baptiste Chaverot, arrêtés le 1er mars pour avoir tenu des propos subversifs au cours de diverses réunions et remis en liherté.

2. Entraves à la marche des trains, Soit 653.428.647 billets, pour 37 milliards 284.539.820 fr.

contre les cheminots Fernand Hourdeau et Migault, poursuivis pour avoir renversé les foyers de plusieurs locomotives du réseau de l'Est.

D'autre part, le juge d'instruction a communiqué au parquet les dossiers des cheminots Lévêque, secrétaire administratif de la Fédération des cheminots; Sigrand, Drége, Leprince, Bernard, Routhier, archiviste de la Fédération; Rudlinger, Ragot, Plane, Bresson et Forest, inculpés de provocation de militaires à la désobéissance, pour avoir invité leurs camarades à ne pas répondre à l'ordre de mobilisation lancé au moment de la grève de fin

#### Un appel du ministre des travaux publics aux cheminots

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, vient d'adresser au personnel des chemins de fer l'appel sui-

La vie publique ne peutêtre suspendue. Le personnel des chemins de fer, dont il m'a été donné d'apprécier le dévouement et le patriotisme dans les circonstances les plus graves, a trop conscience de ses devoirs pour ne pas rester à son poste sans la moindre défaillance, le 1er mai comme les autres jours. Il sait qu'il ne s'agit pas d'une question professionnelle; il n'écoutera pas les fauteurs de désordre qui voudraient troubler, par la discorde civile, la paix de la victoire.

Je compte sur lui. Quant à lui, il peut compter sur les pouvoirs publics pour que la liberté du travail soit as-

#### Les vols sur les voies ferrées

Les indemnités payées par les compagnies de chemins de fer pour avaries, pertes ou retards en 1919 sont consi-Etat, 40.000.000; Nord, 4.500.000;

Est, 9.606.000; Orléans, 29.771.000; P.-L.-M., 33.960.000; Midi, 12.128.000. En trois ans, les indemnités payées par les réseaux ont quintuplé, passant de 27 millions à 130.

Le remboursement des colis volés représente environ la moitié des sommes qu'il a fallu payer l'an dernier aux expéditeurs.

#### La réforme administrative

La commission des finances a adopté, sous réserves de l'adhésion de la commission d'administration générale, le principe de deux articles à insérer dans la loi des finances, et qui tendent : le premier à réduire à 150, dans un délai de 5 ans, le nombre des sous-préfectures, et admettre la possibilité d'un deuxième poste de secrétaire général; le second, à réduire dans un délai de deux ans le nombre des conseils de préfecture à 21, ces nouveaux conseils devant être transformés, au cours de la nouvelle période, en tribunaux administratifs régionaux.

#### La liquidation des stocks

La commission d'enquête sur les marchés de la guerre a entendu M Brousse, sous-secrétaire d'Etat aux finances, qui a fourni des explications sur l'état de la liquidation des stocks français et américains. Il a indiqué ensuite le contrôle exercé par lui pour cette liquidation et les sanctions sévères qu'il prenait pour réprimer les abus qui étaient constatés.

#### Le maréchal Joffre en Espagne

La réception du maréchal Joffre en Espagne a été grandiose. Partout, une foule énorme n'a cessé d'acclamer le vainqueur de la Marne et la France. De nombreuses associations avaient

du maréchal auquel un dîner a été offert par le roi d'Espagne. Le maréchal Joffre a remis la médaille militaire française au roi d'Es-

organisé des fêtes de gala en l'honneur

#### La circulation des billets de banque La circulation des billets de banque, au

24 décembre 1919, a été la suivante : 11.892.457 billets de 1.000 francs, pour

4.416 910 billets de 500 francs, pour 2.208.455.000 fr. 137.737.018 billets de 100 francs, pour 13.773.701 800 fr.

4.723.674.200 fr. 15 054 billets de 25 fr., pour 376.350 fr. 149.179.137 billets de 20 francs, pour 2.983.582.740 fr. 84.743.959 billets de 10 francs, pour

94.473.484 billets de 50 francs, pour

170.970.628 billets de 5 francs, pour 854.853.140 fr.

#### Chambre des Députés

Séance du 29 avril

Dans la séance du matin, la Chambre adopte le projet de loi étendant aux ardoisiers le bénéfice de la loi sur la caisse des retraites des ouvriers mi-

Un projet interdisant l'exportation

des œuvres d'art est adopté. La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux bénéfices de guerre: sur l'article 84, une motion est votée portant que des mesures pourront être prises pour assurer la révision des marchés de guerre.

M. de Cassagnac demande à la Chambre de se réunir dans ses bureaux pour nommer la Commission chargée d'examiner le cas du député Vaillant-Couturier contre lequel le Parquet de la Seine a engage des poursuites pour excitation et provocation à l'indiscipline militaire.

Cette réunion aura lieu à une date ultérieure.

Cette motion est repoussée. Dans la séance de l'après-midi, la Chambre adopte un projet fixant les pénalités contre ceux qui se soustrairaient à l'impôt.

Les articles 88 à 116 concernant l'établissement d'une contribution extraordinaire sur l'accroissement des richesses réalisées pendant la guerre. La disjonction est repoussée.

L'ensemble du projet est voté par 535 voix contre 69. La chambre s'ajourne au 18 mai.

#### --<>図<>-Sépat

Seance du 29 avril 1920

M. Millerand donne lecture des déau sujet des résultats de la Conférence de San-Remo. Il est vivement applaudi. Le Sénat vote un projet de loi tendant à proroger au 1er janvier 1921 la loi autorisant le gouvernement à prohiber, par voie de décret l'importation de certaines marchandises étrangères

et à augmenter le droit de douane. Le Sénat vote le projet prorogeant la loi sur les marchés à livrer.

# Chronique touristique

VI. - Pour finir ... Nous allons, si vous le voulez bien, terminer aujourd'hui par une causerie à bâtons rompus cette série de chroniques touristiques de printemps. Peutêtre aurai-je occasion, au cours de la saison de tourisme elle-même, de demander de nouveau pour ma prose l'hospitalité du « Journal du Lot ». Je le remercie, en attendant, de m'avoir permis de formuler dans ses colonnes une série de réflexions inspirées uniquement par le culte de la petite patrie et le désir de sa prospérité.

J'ai négligé à dessein, dans mon précédent article, de parler des logements particuliers qui, concurremment avec les hôtels, sont susceptibles de recevoir les touristes. La question est d'importance pour qui désire voir venir en Quercy non seulement des oiseaux de passage, mais des visiteurs qui, semblables aux hirondelles, séjournent et reviennent au nid choisi dans la contrée préférée. On m'affirme qu'à l'heure actuelle, aussi bien dans les chef-lieux de canton, voire de commune, qu'à Cahors, à Figeac ou à Gourdon, il est devenu quasiment impossible de trouver à louer soit une chambre, soit un appartement. Je manque des éléments nécessaires pour discuter une telle assertion. Je me suis livré, il y a un an, à une enquête sur ce point à travers le département. Le Syndicat d'Initiative en possède les résultats. Ils montrent que six mois après l'armistice, un assez bon nombre de logeurs improvisés offraient des locaux disponibles à la clientèle de nos visiteurs; j'entends: aux visiteurs disposés à un séjour d'une certaine durée. Il serait aisé de mettre à jour la liste établie en 1919. Je souhaite que, revisée, elle reste assez longue pour permettre à des demandes même abondantes de recevoir satisfaction.

Si, par la suite, des maisons nouvelles viennent à s'édifier en nombre sur les points les plus pittoresques du Quercy, il est à désirer que les propriétaires ne dédaignent point de prévoir l'établissement dans ces immeubles de cette « chambre de l'hôte » préconisée depuis longtemps par le Touring-Club. Une pièce claire et aérée dont les fenêtres s'ouvrent sur un beau paysage.

Pas de luxe; une simplicité commode et avenante. Des murs laqués, le moins de tentures possibles, un lit de métal, une table, quelques sièges cannés, de nombreux portemanteaux une large toilette avec ce qu'il faut pour se débarbouiller sans gêne!

Et naturellement la proximité d'une bonne auberge, à défaut d'un hôtel, si les repas ne peuvent appeler l'hôte à trouver son couvert mis à la table de

famille du logis.

Des installations de ce genre existent ailleurs en très grand nombre. Sans parler des villes d'eaux où elles abondent depuis toujours, les régions libérées en sont déjà pourvues. Leur improvisation sur la zone des champs de bataille nécessita des prodiges d'ingéniosité qui doivent servir de stimulant au reste du pays. Sans promener mon rêve hors de la région cadurcienne, ne puis-je pas espérer bientôt des « chambres de l'hôte » installées, par exemple, à Luzech, à Vers, à Saint-Cirq-Lapopie?

Bien qu'il ne soit pas venu tout exprès sous ma plume, ce dernier nom me permet de passer sans trop de brusquerie à mon second point. J'ai lu, ces temps-ci, dans un journal local, que notre magnifique Saint-Cyr se félicitait de la quantité des touristes accourus sur sa falaise durant les vacances de Pâques. Le correspondant concluait: « C'est de bon augure pour l'été! », Le présage est assurément favorable. Mais sans doute les visiteurs du temps pascal étaient-ils, en majorité, des promeneurs quercinois venus savourer « la coque » dans un des plus beaux sites des rives du Lot. Saint-Cyr se réjouit à bon droit de ces visites fraternelles. Il peut prétendre à en constater d'autres, à attirer une foule d'étrangers en pélerinage esthétique autour de sa butte escarpée et de son église aérienne. De nouveaux échos nous apprendront, je l'espère, que la clarations qu'il a faites à la Chambre promesse de Pâques va se réaliser pleinement de la Pentecôte à la Toussaint!

Autre indication, recueillie, cette fois, dans les grands journaux de Paris de la semaine dernière. Tout le monde a pu lire un entrefilet annoncant que des touristes américains sont officiellement attendus par milliers dans nos ports. A partir des premiers jours de mai, une succession de bateaux doit nous apporter ces très bienvenus Sammies. Ma béatitude s'est un peu réduite quand je suis arrivé aux dernières lignes de ce communiqué. Il y est affirmé que nos visiteurs d'outremer ont généralement choisi pour but principal de leur voyage la visite des champs de bataille. Je suppose que, leur devoir de reconnaissance accompli envers leurs morts et les nôtres, les Américains auront encore le loisir et le désir de connaître de la France autre chose que sa capitale. Cette question est, je n'en doute pas, l'objet des préoccupations de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Centre. Nous en parlerons, à Limoges, la semaine prochaine.

Pour la bonne bouche, j'ai gardé un régal de choix, qui est aussi une pri-

J'ai hâte de vous la servir, en vous signalant la publication du deuxième fascicule des « Guides du Canoëiste sur les rivières de France ». Une première brochure avait été consacrée à l'Orne. La seconde a pour titre : « Le Lot et le Célé. » La belle place ainsi donnée à nos cours d'eau quercinois par le Canoë-Club et le Touring-Club réunis, montre en quelle estime les touristes de l'aviron, comme leurs confrères du rail et du pneu, tiennent notre province. Le petit ouvrage dont je vous recommande la lecture a été rédigé par M. Emile Dacier, sur ses notes et celles de MM. J. Kneckt, J. Le Grand et F. Chaumont. Nos remerciements vont aux quatre signataires; mais avec une chaleur particulière à l'adresse du bon Cadurcien, du Quercinois averti et fervent qu'est M. Chaumont. Je ne puis résister à l'envie de terminer cette ultième chronique par une citation... Goûtez la vérité et la grâce de ce couplet à la gloire de notre « fleuve Lot », comme disait Marot:

« Au point de vue du paysage, le « Lot est une des plus belles rivières « de France. Dans sa partie supérieu-« re (Quercy), il décrit de larges bou-« cles, appelées cingles, bordées d'un « côté par de hautes murailles de ro-« chers qui se rencontrent alternative-« ment sur l'une et l'autre rive, tandis « que la berge opposée s'abaisse. Dans « sa partie inférieure (Agenais), il tra-« verse une des régions de cultures les plus riches et les plus verdoyantes de

« notre pays. « Les curiosités monumentales et les « sites pittoresques jalonnent le parcours « de bout en bout : villages couronnant le « rocher ou accrochés à ses flancs, com-

« me Capdenac-le-Vieux, Montbrun, « St-Cirq-la-Popie (un des plus cu-

- vière, comme Larroque-Toirac, Cé-« nevières, ou ruines situées dans le « voisinage, comme Bonaguil, villes, « enfin, comme Cahors et Villeneuve-
- « sur-Lot, offrant des monuments re-« marquables au point de vue de l'his-« toire et de l'art. » Eug. GRANGIÉ,

Délégué départemental du T. G. F.

### Qui veut manger, doit produire !

Que nous réserve le 1er mai ? L'action purement révolutionnaire sera-telle déclenchée? Connaîtrons-nous des journées rouges, ou bien, n'entendra-ton, comme durant les 1er mai placides d'avant-guerre, que les chants des manifestants?

Cette journée aura-t-elle un lendemain? Le chambardement sera-t-il général, et l'assaut sera-t-il donné à la société dite bourgeoise, dans laquelle vivent si paisiblement, si facilement, si heureusement la plupart de nos plus valeureux, et bourgeoisants proléta-

riens? Vivons, cependant, sans anxiété, ces jours pleins de menaces pour la tranquillité du pays, car le pays qui sort, à peine, d'un cauchemar de terreurs et d'horreurs demande du repos, du calme. Et la majorité du pays ne se prêtera pas au moment où tout le monde espérait que la situation économique allait s'améliorer, aux ambitions maladives de quelques exaltés qui ont soif de devenir des potentats.

Que la société soit mal faite; que les lois qui nous régissent ne soient pas parfaites et ne donnent pas à chacun le minimum de sécurité du lendemain ; qu'il y ait de grandes améliorations à apporter au sort de tous ceux qui ne vivent que de leur travail, de leur salaire, nul ne saurait le contester.

Mais ne serait-ce pas ceux-là même qui ont, non seulement de gros salaires, mais encore ce lendemain assuré qui sont les promoteurs de ces manifestations dont l'ensemble des populations ne retirera que misères!

Ote-toi de là que je m'y mette » est une formule politicienne. Elle est inoffensive, car, somme toute, elle n'oblige qu'un occupant d'un fauteuil électif à céder sa place à un concurrent plus ou moins intéressant.

La formule sociale dernière est plus nette, plus brutale: « qui veut manger doit produire. »

Depuis 1 an, on recommande la production intensive, et c'est depuis cette époque que l'on produit le moins. Et c'est pour protester contre ce manque de production, que les producteurs, protestent et qu'ils arrêtent tous travaux, qu'ils enrayent tout trafic commercial, qu'ils affament les popula-

Oh! inconsciemment, sans doute Car ils seront les premiers à en scuffrir, eux et leurs familles.

Oui veut manger doll C'est vrai. Mais il faut travailler alors! Et les grèves se succèdent depuis plusieurs mois parmi les travailleurs qui ont obtenu le plus de satisfactions autant au point de vue moral qu'au point de vue matériel.

Qui veut manger doit produire! Oh! la belle formule! et pendant que les grèves se déroulent, on constate que les transports sont arrêtés, que les denrées n'arrivent pas, que les matériaux font défaut. L'ensemble du pays se débat au milieu des restrictions, des priva-

Qu'on se tourne vers les agitateurs et on constatera qu'eux ne se privent de rien. Leurs affaires ne vont pas plus mal, puisqu'aussi bien, ils vivent sur la communauté.

Tenez, une statistique vient d'être publiée au sujet du dernier mouvement gréviste des cheminots. Elle est édi-

Cette grève a officiellement duré 4 jours, du 27 février au 2 mars, sauf sur le P.-L.-M., où elle a duré une huitaine de jours.

« Si l'on compare les statistiques des wagons qui ont été chargés sur les différents réseaux pendant : 1° la semaine qui a précédé la grève ; 2° la semaine où la grève s'est déclanchée; 3° les semaines qui ont suivi la fin de la grève, on constate que la grève, bien qu'elle n'ait pas eu le caractère général que souhaitaient ses promoteurs, a amené quant au nombre de wagons chargés une diminution de 88.35 0/0 sur le réseau du P.-L.-M. et de 31 0/0 environ sur l'ensemble des cinq autres réseaux. Ce n'est qu'à la fin de la troisième semaine après la grève que les réseaux ont pu charger un nombre de wagons à peu près égal à la moyenne

d'avant la grève. Mais il reste tout l'arriéré, représentant la différence entre les wagons chargés depuis la grève jusqu'au moment où les chargements sont redevenus normaux. Cet arriéré est d'environ 111.000 wagons pour le premier groupe de réseaux et d'environ 75.000 pour la seule Compagnie du P.-L.-M. Celle-ci estime que pour faire dispa-raître cet arriéré, il faudrait charger 500 wagons de plus que la normale ce qui est un résultat difficile à atteindre - pendant 150 jours. Par conséquent, sur ce réseau, la grève fera sentir ses effets pendant environ cinq

mois. On arrive aux mêmes constatations si l'on compare le nombre de wagons reçus chargés pendant les semaines susindiquées. La diminution est de 87.63 0/0 sur le P.-L.-M. et de 53 0/0 sur l'ensemble des cinq autres réseaux. Pour les wagons reçus chargés, il n'a

core certaines mesures restrictives du trafic. Le transport des engrais, notamment, a subi un retard considérable. Au moment où les agriculteurs en avaient le plus grand besoin, ce retard exercera forcément une influence défavorable sur les résultats de la prochaine ré-

Et ce serait de cette sorte que l'on voudrait améliorer la mauvaise situation économique que nous subissons? Et l'on nous dit : « Qui veut manger doit produire? » La formule est superbe. Mais elle semblera bien creuse aux populations qui pendant longtemps

la suppression de la vie chère. LOUIS BONNET.

après les grèves attendront en vain

Médailles militaires Nous relevons à l'Officiel, la citation suivante, comportant l'attribution de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme, de notre regretté compatriote Andrée Fantangier, sergent au 7e, mort au champ d'honneur.

« Très bon sous-officier : a trouvé une mort glorieuse le 26 septembre 1914 à Minaucourt en se lançant à l'attaque d'un poste allemand avec quelques hommes. »

Le sergent Fantangier était le fils de Mme veuve Fantangier, dépositaire du Télégramme, à Cahors.

Compatriote

Notre excellent compatriote M. Octave Gaillard, ancien élève du lycée Gambetta, Contrôleur des Contributions indirectes, à Vannes, vient d'être élevé à la 1re classe de son grade.

Nos félicitations à notre compatrio-te qui est le gendre de M. Girma libraire.

Contributions directes Notre jeune compatriote M. Jean Cammas, ancien élève du lycée Gambetta, fils du tapissier bien connu de notre ville, vient d'être reçu au concours du surnumérariat des Contributions directes.

Nous adresons au jeune lauréat nos bien vives félicitations. Bon populo, la C. G. T. se f...iche de toi

La C. G. T. soutient les cheminots, à regret sans doute, parce qu'elle comprend que le public est violemment hostile à une grève politique, mais enfin elle marche. Et, comme il faut bien justifier son appui, elle écrit dans son manifeste:

Les cheminots engagent la bataille...... pour remédier au gâchis actuel, diminuer le coût de la vie et éviter la famine qui menace

le pays.

La vie est chère, la famine menace le pays; pour remédier à ce mal, les cheminots veulent arrêter la vie économique. De qui se moque-t-on?
Au reste, plus francs, les syndicats
parisiens disent dans leur appel:
C'est par leur seule décision d'arrêter la
prodution dans le calme et la dignité que les

travailleurs obtiendront la victoire.

Plus de production, donc vie plus chère, famine certaine, voilà le plan pour provoquer des troubles et atteindre le but.

Mais il faut prévoir quelque résistance dans le pays qui a assez d'une agitation criminelle.

Du pur bon sens

Poursuivant notre enquête au sujet de savoir si les bureaux des états-civils des chefs-lieux refusaient, les dimanches et jours fériés, d'enregistrer les naissances, comme cela se fait à Cahors, à Montauban, à.... Amiens, nous avons reçu notification que la ville de Tulle ne suivaient pas l'exemple de ces villes.

Cher monsieur, il nous semble que ce serait à l'encontre de tout bon sens que de nous demander de refuser l'ins-cription des naissances les dimanches et jours fériés. La loi de 1792 n'a jamais indiqué cela. Nos ancêtres avaient

du bon sens. » Il est vrai que ce n'est que depuis Noël 1919 que le refus d'inscrire les naissances à l'état-civil a lieu à Cahors. L. B.

Déménagement

On sait qu'un vaste projet de cham-bardement des locaux scolaires a été élaboré par nos municipaliens, notamment le transfert de l'école Normale des garcons dans un chef-lieu de canton situé sur la grande ligne Cahors-

Peut-être que le Conseil Général du Lot qui se réunit lundi, sera appelé à fournir son avis sur ce projet. ignorons le sort que lui réservera l'Assemblée départementale. Mais pour la fixer, nous tenons à lui faire connaître que ce projet a été soumis à l'Amicale des Instituteurs et Institutrices du Lot à laquelle on demandait

d'émettre un avis favorable.

La séance fut agitée, croyons-nous savoir; mais à la grosse unanimité, l'Amicale refusa d'approuver le projet de déménagement.

Un vieux Cadurcien.

Chronique sportive

Devant la section des Boyscouts, les membres de l' « Aviron Cadurcien » et quelques ferventes sportwomen, M. le Lieutenant Duluc, chef de section subdivisionnaire d'éducation et d'instruction Physique, a jeudi dernier en une agréable causerie développé le sujet suivant: « De l'éducation Physique et des sports ».

Après avoir montré la nécessité de l'éducation Physique non seulement pour l'individu lui-même, mais aussi pour le bien-être et le salut de la race; après en avoir fait l'historique, il nous expliqua ensuite successivement, le plus simplement mais aussi le plus agréablement possible les diverses méthodes Allemandes, Anglaises et Suéd ises. Arrivant à la méthode actuelle Française il expliqua comment cette dernière permet une adaptation plus parfaite de tous les entraînements à

chaque individu. Ce n'est pas sans quelques regrets que nous dûmes nous retirer après avoir entendu les conclusions que le conférencier sut tirer de son admira-ble exposé. Il est à souhaiter que de pareilles conférences se produisent souvent, car la parole de M. le Lieutenant Duluc, sera en ce moment la bonne semence tombant en un terrain aproprié. C'est d'ailleurs ce que pensaient toutes celles et tous ceux qui eurent le plaisir d'assister à cette causerie, et qui vont se transformer en ardents propagan-distes, afin que le cas échéant, l'assis-

le décret du 3 février, et le décret du 10 mars 1920, sur la réduction spéciale du prix de pain, que les cartes individuelles donnant droit à cette réduction, seront distribuées à partir du 3 mai courant à l'Hôtel de Ville, (Bureau de l'alimentation, 2<sup>e</sup> étage).

Conseil Municipal Le Conseil Municipal se réunira le 3 mai prochain à 8 h. 1/2 précises du

Ordre du jour : Demandes de sursis d'incorporation par MM. Lescale Jean, Artigue Pierre, Paul-Jean-Elie-François, Demoulin Georges-Lucien.

Demandes de soutiens de famille par MM. Bosc Lucien-Liauzun-Emile. Chemins vicinaux. Création de res-

sources pour 1921.

Traitements des fonctionnaires Municipaux. Affaires diverses. Rapports des Commissions.

Union civique

Nous parlons dans notre premier article de l'action louable et courageuse que se propose l'Union Civique pour lutter contre la campagne révolutionnaire qui s'ouvre.

Nous apprenons avec joie qu'une section de l'Union se constitue à Ca-

Tous les bons citoyens donneront leur nom et promettront leur concours pour assurer la marche des grands services publics en cas de défaillance des intéressés dans notre département.

Il est temps que l'élément sain et laborieux de la population se dresse contre les démolisseurs et les chambardeurs.

Nous en reparlerons.

Boys-Scouts Cadurcieus

Dimanche: Rassemblement à 7 heures au gymnase. Marche (direction Larroque). M. le Lieutenant Duluc dirigera l'exercice. Etude du terrain. Sens de l'orientation (divers procédés); appreciation des distances; étalonnage du pas; - Emporter papier et crayon et si possible boussole.

Amicale des Poilus du Front de la 17º région

Section de Cahors

Les membres de l'Amicale des Poilus du front de la 17° région (section de Cahors), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 2 mai 1920 à 15 heures dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour : Renouvellement du Bureau. Révision des statuts. Proposition d'organisation

mutuelle. Pour le Bureau: P. o.. Le Secrétaire adjoint

Ch. CONTOU.

Conférence musicale

La troisième des conférences musicales organisées par l'Union artistique et l'orchestre symphonique sera donnée le mercredi 5 mai prochain à 8 heures et demie du soir, salle des Petits Carmes.

Mozart, sa vie et son œuvre, conférence par M. Marcel Heldt. Un concert suivra cette conférence.

Objet trouvé

Il a été trouvé, hier, vendredi, sur la route de Larroque un flacon d'une spé cialité pharmaceutique.

Le réclamer au bureau du Journal. Débits de boissons

Heures de fermeture. Par décret du 20 avril 1920, publié au Journal Officiel du 22, l'heure de fermeture, avec extinction des lumières, tous les établissements ouverts au public est reportée à vingt-trois heures, les samedis, dimanches, jours fériés

légaux et la veille de ces jours. Cette mesure aura son effet, à dater du samedi 1er mai 1920.

Etat-civil de la ville de Cahors Du 24 avril au 1er Mai 1920

Naissances Schönborn Georges-Edouard-Emile-Marie, rue des Soubirous, 11. Vialard Jean-Louis, rue Donzelle, 1. Fées Marguerite-Rose-Hélène, rue du Président Wilson.

Contival Pierre-Jeffroy, avenue de Toulouse, 13. Publications de mariages

Salgues Marcel-Jean, ferblantier à Cahors et Bouscarie Jeanne-Yvonne-Marcelle-Blanche, modiste à Cahors.

Pujols Pierre-Jean-Baptiste, employé de bureau et Ligonie Marie, s. p., à Cahors.

Guitard André-Louis-Auguste, mécanicien au P. O. et Labrunie Yvonne, employée de bureau à Cahors. Mariages Tavernier Léocalde-Louis-Emile et Planavergne

Jeanne. Faillières Marcel-François et Séguy Paule-Léa-Marianne. Verdier Jean dit Léon et Pezet Marie-Ernestine-Elise. Boué Jean-Marie-Blaise et Miquel Noëlie-Marie-Boué Jean Thérèse

tegourd Gaston-Jean et Mourguès Jeanne-Marie-Antoinette. Antoinette. Vanel Marcel-Edmond-Léon et Bastid Elisabeth-Catherine-Suzanne. Girma Augustin et Malbec Marie-Emma. Gaillard Fernand-Louis et Selves Marie-Louise. Décès

Birou Adèle, v. Calvet, 86 ans, rue Fondue-Haute, 15. Tulet Marie, v. Ségol, 86 ans, boulev. Gambetta, 30. Moncouet Jean, peintre, 77 ans, rue du Tapis-Vert, 13. Hermain Yvonne-Suzanne-Renée, 43 ans, rue Lestieu. Fortuné Félicie-Louise, v. Michalou, 64 ans, rue Président-Wilson.
Cazelles Anna, 64 ans, rue Fénelon, 5.
Brige Marie, v Courbebaisse, 72 ans, cours de la Chartreuse, 8.

Calvignac

Dimanche dernier, 25 avril, a eu lieu â Calvignac un banquet offert par les poilus et les planteurs de tabac de la commune à MM. Delport, Delmas, prince Murat, députés du Lot, à M. de Monzie, sénateur du Lot, à M. Pradines, conseiller général et à M. Couderc, conseiller d'arrondissement.

MM. Delport, Delmas, députés et Pradines, conseiller général, y assistaient. M. le prince Murat, empéché par une grave maladie de son père, avait envoyé ses regrets, M. de Monzie et M. Coudero, pour d'autres motifs, n'avaient pu se rendre à l'invitation et s'étaient très courtoisement excusés.

A 9 h. du matin le train venant de Cahors déposait à Calvignac M. Delport et M. Delmas, qui étaient d'ailleurs attendus à la gare par M. le Maire, l'Acjoint, plusieurs conseillers municipaux, le Président de la Micale des poilus et le Président des planteurs de tabac de la commune.

Après l'échange de quelques poignées de mains et une assez longue causerie avec les édiles de la commune, MM. les Députés se rendirent à l'hôtel de ville, où déjà les atendaient en grand nombre poilus et planteurs de tabac. Dimanche dernier, 25 avril, a eu lieu â

endaient en grand nombre poilus et planteurs de tabac.

pour les wagons reçus charges, il n'a pas fallu moins de deux semaines après celle de la grève pour que les divers réseaux aient pu rétablir leur trafic avec l'intensité qu'il avait avant la grève.

De plus, les réseaux se sont vus dans l'obligation de rendre plus sévères en
Be plus, les réseaux se sont vus dans l'obligation de rendre plus sévères en
Be transformer en ardents propagantistes propagantistes de caté chéant, l'assistance soit plus nombreuse.

Vieux Sportif.

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors, a l'honneur de prévenir les familles comprises dans les catégories prévues par

Figeac

réunis au moins 2.000 délégués de tous les syndicats de France et d'Alsace-Lorraine.

par les applaudissements de l'auditoire.

expliqua tour à tour les difficultés auxque

expliqua tour à tour les difficultés auxquelles on se heurtait pour obtenir les majorations de prix, les appuis que les planteurs de tabac pouvaient trouver en haut lieu, leur intention d'agir, enfin les prix nouvellement proposés et adoptés par le congrès de Marmande et qui doivent être soumis à l'approbation du ministre.

Le temps assez long qu'il mit à exposer sa thèse, parut très court au public vivement intéressé, et M. Delport termina dans une véritable ovation.

M. Delmas, après lui, dit quelques mots

meresse, et M. Delport termina dans une véritable ovation.

M. Delmas, après, lui, dit quelques mots encore sur les associations des planteurs de tabac et les associations agricoles en général et fut à son tour fort applaudi. Il réserva pour plus tard ce qu'il avait l'intention de dire spécialement aux poilus de Calvignac. Après avoir visité sommairement notre village et avoir contemplé les sites environants, MM. les Députés, accompagnés de M. Pradines, conseiller général, se rendirent à la maison d'école où un somptueux banquet était préparé pour les recevoir. Tous les membres du conseil municipal, sans exception, s'assirent aux côtés de MM. Delport et Delmas.

Les tables dressées avec art, finement décorées et délicieusement garnies ravirent tous les convives, et la variété des mets exquisement préparés, permirent d'adres-

exquisement préparés, permirent d'adres-ser des félicitations aux hôteliers M. Bru et

M. Courréjou, qui avaient eu à cœur de join-dre à l'abondance des plats le plus pur de

leur art culinaire.

A la fin du repas, durant lequel la plus franche et joviale gaîté régna, M. le Maire de Calvignac dit combien il était heureux de

pouvoir en ce jour, recevoir dans la commune les sympathiques représentants du Lot au Palais Bourbon et au Conseil général, et il porta un toast à la santé de MM, les députés Delport et Delmas et de MM. Pradines et Couderc. Il but à la prospérité des syndicats agricoles et à la gloire de la

Son discours, plein de nobles sentiments et de patriotisme, fut fort applaudi par tous

Après lui, M. René Marios, président des poilus de Calvignac, dans une allocution vibranté, rappela à ses camarades présents et à M. Delmas, député, les revendications que tous les anciens combattants ont à for-

muler, les buts qu'ils poursuivent.
Son discours plein de cœur et dit d'une voix ferme, fut fréquemment interrompu par les applaudissements de l'auditoire.

M. A. Largentie, président des planteurs de tabac de la commune, prit à son tour la parole, il remercia MM. les Députés des tra-

vaux qu'ils avaient accomplis, leur exprima la confiance absolue que les planteurs met-taient en eux et leur donna l'assurance du dévouement de tous les cultivateurs pour

voir triompher leurs revendications. Il fut

ivement applaudi.

M. Delport se leva et dans un excellent liscours reprit succinctement ce qu'il avait léjà exposé le matin et montra l'importance

qu'il y a pour les agriculteurs à se syndiquer, à se grouper en une grande famille nationale. Il but à la prospérité de l'agriculture et à la France républicaine.

M. Delmas prit la parole ensuite et après

M. Delmas prit la parole ensuite et apres avoir assuré les poilus de son entier dévouement à leur cause, il salua en des termes émouvants les morts de la commune et termina en donnant quelques conseils pratiques sur l'organisation et sur la façon dont on devra procéder pour arriver à assurer le succès des revendications des poilus.

Après les discours de MM. les Députés, un double han d'horraum retentit et la han.

un double ban d'honneur retentit et le ban-

quet terminé, les convives se séparèrent aux accents de la Marseillaise.

Luzech

Mise au point. - «Holà Luzéchois!

vous allez fort dans vos comptes-ren-

dus et, si j'ai bonne mémoire, sur son

le régiment d'infanterie, que par douze

points à zéro et non par vingt-cinq

comme le rapporte votre article. Votre

valeur n'est point ignorée. J'en ai eu

une preuve dans la partie que vous

avez jouée dimanche contre l'Aviron

L'adurcien, mais tout de même il faut

être juste et lorsque l'on se permet de

publier un palmarès, victoires et dé-

faites doivent y figurer sans omission.

Or, j'ai oui parler d'un certain match :

Sporting Club Normalien contre l'Union

Sportive Luzéchoise qui ne s'est pas

terminé à votre avantage. Les « Norma-

los » qui ne brillèrent pas devant la

Quercinoise (49-3) vous battirent par

quinze joints à zéro ce qui n'est pas né-

Luzéchois! vous avez la mémoire

courte mais vous êtes pleins d'initia-

tive, de courage et devant ces qualités

je me demande quels seront les auda-

cieux qui tenteront de vous vaincre

Lugagnac

Foire. - La foire qui se tiendra le 22 mai 1920 sera abondamment pour-

vue d'animaux de l'espèce ovine et

Saint-Pantaléon

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Combarieu,

à l'âge de 82 ans, père du dévoué se-

crétaire de la Mairie. de St-Pantaléon.

milieu d'une foule nombreuse.

ment de facteur-receveur.

Les obsèques ont été célébrées au

Nous prions M. Combarieu de vou-

loir bien agréer l'expression de nos

sympathies, et de nos sincères condo-

Saint-Cernin

Bureau de Postes. — Nous apprenons que M. le Maire serait en pourparlers pour obtenir la création d'un établisse-

spécialement d'agneaux du pays. Avis

« Un lecteur.

dans votre saison de water-polo. »

gligeable

aux acheteurs.

léances.

terrain, la Quercynoise n'a battu le

es convives.

Sa vibrante allocution fut souvent hachée

Figeac

Fête locale. — A la suite d'une réunion qui a eu lieu mercredi soir, les membres présents, au nombre de 30, ont décidé d'organiser de grandes fêtes à Figeac les 5, 6 et 7 juin prochain. Ils ont aussitôt procédé à l'élection du bureau composé ainsi qu'il suit : Président, M. Labry; vice-présidents, Mazet et Maruéjouis; secrétaires, Vincent et Cauzinille fils; trésorier, Valade Jacques. Une première collecte entre les membres présents a déjà réuni la somme de 600 fr.

Des membres de la Commission se présenteront à domicile à partir de demain

senteront à domicile à partir de demain lundi pour recueillir l'obole de chacun Nous espérons que tout le monde leur fera bon accueil et que la somme recueillie per mettra de célébrer comme il convient notre

Pharmacies. - Aujourd'hui, dimanche, e service sera assuré par la pharmacie Mouziols, place Carnot.

Concert. - Notre harmonie, « Les Artisans Réunis » donnera ce soir, sur la place de la Raison, de 20 h. 1/2 à 21 h. 1/2, un concert où les amateurs de l'art musical pourront se délecter. Voici le programme : Les Cadets d'Autriche, (alle) Poëte et Paysan, (ouverture) La Veuve Joyeuse, (valse)

Sélection sur Carmen

Boléro pour clarinettes

Journées figeacoises. — Nous recevons un long compte-rendu des « Journées figeacoi-

Bizet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la publication à un prochain numéro.

Gourdon

Témoignage de gratitude. - Nous sommes heureux d'apprendre que notre sympathique inspecteur primaire M. Villadieu, qui s'est particulièrement dévoué pendan le dernier emprunt, en faisant des confé rences dans tous les cantons de l'arrondissement de Gourdon, vient de recevoir un témoignage de gratitude de M. F. Marsal, ministre des finances.

Nos cordiales félicitations au dévoué inspecteur qui nous a déjà donné de nombreuses preuves de son patriotisme.

Nous apprenons que la séance de cloture de l'Excelsior-Cinéma-Théâtre Enjalbert, est fixée au 9 mai. Nous espérons que les fidèles spectateurs voudront donner une preuve de sympathie aux aima-bles directeurs MM. Enjalbert père et fils, en assistant aux séances qui seront données le 1er et le dimanche 2 mai. «Marie Tudor» chef d'œuvre cinématographique en 4 parties d'après l'œuvre célèbre de Victor Hugo, interprété par M<sup>me</sup> Delvais et Paul Capellani de la Comédie française, y sera donnée, ainsi que d'autres vues nou-

Soirée de gala. — De tous les événements à l'ordre du jour, et ils sont nombreux, celui qui paraît le plus goûté du public gourdonnais c'est, sans contredit, la soirée de

gala du 5 mai.

Dans tous les milieux de bouche en bou che l'on chuchote déjà que la Salle modèle du Grand Cinéma Enjalbert, mise gracieu-sement à la disposition de la « Chorale Fémine», sera par trop réduite. Et, de fait quoi de surprenant : Trois pièces du meil leur goût, exécutées par des acteurs dont le zèle et la valeur sont une garantie de fou rire, figureront au programme. Une di-seuse émérite, des chanteurs et des comi-ques, une série et une véritable sélection! Un orchestre symphonique, dont notre chef de musique seul a le secret pour sa compo-cition aborgio.

sition choisie... La lecture du programme décidera d'ail leurs les moins disposés à goûter le Beau et justifiera les prévisions de ceux qui, prudemment, ont retenu leurs cartes d'en-irée. Qu'il nous suffise enfin d'ajouter que la « Chorale Féminine » a eu le rare bon-heur en cette circonstance de s'assurer le précieux talent de Mlle Bonhomme et de Mme Molinié, de MM. Gineste, Métadié

Pierre et Maury.

Un « Ballet Apothéose des Muses » clôturera cette soirée organisée, qu'on ne l'oublie point, au profit du Monument de la Victoire.

Soulomes

Bibliothèque scoldire. - Nous sommes heureux d'annoncer que par décision ministérielle une concession de vingt volumes a été accordée à la commune de Soulomès pour sa bibliothèque scolaire.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 avril 1920.

Le marché a été un peu moins actif et plutôt hésitant comme d'habitude le jour de la réponse des primes ou les engagements de ce genre se liquident. Les changes sont légèrement détendus et nos rentes calmes, le 5 % amortissable libéré s'est négocié à 100,65, le non libéré à 101,15 le 3 % à 57,30, le 5 % à 88,70 le 4 % 1917 à 71,10 et le 1918 à 71,10.

Quelques réalisations sur les Banques, Paris 1.780, Union 1.580, Foncier 869. Les valeurs de Chemins de fer sont toujours calmes, Lyon 810, légère reprise des titres de navigation Transatlantique 590, Chargeurs 2.565

Les cuprifères sont fermes, Rio 2.280, Tanganyika 149.

Les valeurs de sucre ont été particulièrement actives, le Foncier colonial progresse à 5.200, les sucreries d'Egypte ordinaire à 1.055.

Les valeurs pétrolifères ont été offertes, Royal Dutch 59.300, Shell 737, Eagle 628, Naphtifères russes recherchées, Bakou 5.190, Lianosoff 723, North Caucasian 125. Les diamantifères ont été plus discutées De Beers 1645, Jagersfontein 331.

Les valeurs de caoutchouc se sont améliorées en sympathie avec la fermeté de la matière première, Financière 407, Malacca, 312.

JE SUIS GUÉRI. - C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de her-nies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé

spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol. Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle peote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des her-nies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser, 4-2-20.

Je suis heureux de vous informer que grâce à votre merveilleux appareil, je suis complètement guéri. Tous les bandages que j'avais portés autrefois me torturaient et ne maintenaient pas la hernie qui devenait de plus en plus grave. Dès le premier jour, votre appareil sans ressort qui se porte jour et nuit sans ancune gêne, a fait disparaître toute souffrance, j'ai travaillé sans fatigue et maintenant je suis guéri. Vous m'avez rendu la force et la santé et je vous autorise à publier ma lettre pour rendre service à ceux que la hernie torture. A vous toute ma reconnaissance.

M. Jean Serre, à Codebousse, par Chaglade (Cantal).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuite-ment l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à : Gramat, 7 mai, Hôtel de Bordeaux. Cahors, 8, Hôtel de l'Europe. Gourdon, 9, jusqu'à 2 h. Hôtel de la Boule

Figeac, samedi 15, Hôtel des Voyageurs. Vayrac, lundi 17, jusqu'à 2 h., Hôtel Del-

mon Germain.

Decazeville, 18, Hôtel de la Poste.

Souillac, 19, Hôtel du Lyon d'Or.

Capdenac-gare, 20, Hôtel de France, Four-Aubin, 21, jusqu'à midi, Hôtel du Cheval

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous

A l'heure ou nous devons mettre sous presse nous n'avons encore reçu aucuné dépêche de notre correspondant pari-

C'est un roman aux péripéties singuliè rement variées et captivantes que

LE PETIT PARISIEN publie sous ce titre : LES DRAMES DE L'AMOUR

Cette œuvre émouvante est d'ailleurs dûe à l'un des maîtres de nos Romanciers

ARTHUR BERNEDE

l'auteur si universellement goûté de Judex, des Amours d'un Petit Soldat, de la Chanson des Cœurs, de Chantecog, de L'Espionne de Guillaume, etc....

Lisez, à partir du 3 Mai, dans LE PETIT PARISIEN IMPERIA

en face la Brasserie

#### SOUDURE AUTOGÈNE

-Réparations de toutes pièces-

Fer - Fonte - Acier Cuivre - Aluminium Rue de la Banque,

CAHORS Grande Pharmacie de la Croix Rouge

La Phosphiode Garnal

En face le Théatre, CAHORS

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poltrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.



#### Madame Veuve Adrien COURBEBAISSE Née BRIGE

leur mère, grand'mère et cousine décédée à l'âge de 71 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu en l'Eglise Cathédrale, dimanche 2 mai à 4 heures moins le quart. Réunion à la maison mortuaire 8,

cours de la Chartreuse.

#### Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles Propriétés de rapport et d'agrément Maisons, villas, jardins, bois, fonds de commerce

#### J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre

et 4, rue Coty, CAHORS. Emphysème Pulmonaire

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mai dans les bronches, et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, Paris.

M. VAYSSIERES, Horticulteur à Cahors, achète vases à fleurs ayant déjà servi. Bonnes conditions.

A vendre Maison à Cahors, faubourg Labarre. Rez-de-chaussée, 1er et 2e étages, très bon état. Prix : 4.000 fr.

A vendre à Labastide-Murat : Maison 6 pièces, à usage de Restaurant et fonds de Charcuterie, écurie, jardin attenant avec arbres fruitiers. Eau à volonté. Très bas prix.

A vendre aux environs de Labastide-Murat, deux Propriétés assez importantes. Terres labourables, bois, prés. Récolte moyenne en foin : 300 quintaux. On peut tenir 50 brebis. Prix modérés avec facilité de paiement.

A vendre dans le canton de Limogne, jolie petite Propriété, attenant la route de Concots à Limogne. Prix: 28.000 fr. Pour tous renseignements et pour traiter, relativement aux quatre immeubles

ci-dessus, s'adresser à M. DELFAU, à Lauzès (Lot), mandataire des vendeurs. Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives

VENTES ET ACHATS de PROPRIETES, JARDINS et MAISONS de RAPPORT

S'adresser : chez M. DESPRATS, coneiller de préfecture honoraire (Luzech ou lahors, rue du Portail-Alban, 10), ou à M. BOYER, 12, Bd Gambetta, Cahors.

Boucherie chevaline

M. Fernand RIGAL, fils, informe le public qu'il a ouvert à la date du 1er Mai 1920 une boucherie chevaline dans l'immeuble de l'ancienne boucherie Cazélou, rue Nationale.

CAMIONS-AUTOS

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

A vendre Jardin 858 mc, quartier des

A vendre Belle propriété de 20 hectares, commune de Sérignac, à 1 kilom. du bourg et 10 kilom de Puy-l'Évêque. Belles prairies, bois, vignes, terres labourables. Maison de maître 6 pièces, grange, hangars, étables, four, fournil, le tout à l'état de neuf.

A vendre Belle propriété de rapport et d'agrément en plein rapport, aux portes de Cahors, très beau site, contenance 8 hectares. Prés, hois, très belles vignes, terres labourables 1re qualité. Maison 8 pièces, remise, grange, hangar, étables, le tout en très bon état.

A vendre Maison de rapport 22 piè-ces, écurie et remise, bien située et en bon

S'adresser pour tous renseignements sur les 4 immeubles ci-dessus et pour traiter au **Cabinet Immobilier**, 1, rue du Maréchal Joffre, à Cahors.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

Étude de Me Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5 Successeur de Mes CHATONET et LACOSSE.

# 

# D'UN IMMEUBLE EN NATURE DE MAISON

Situé à Cahors, rue Labarre, N° 26, dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre Monsieur Lucien DELMAS, en son vivant boulanger à Cahors et la Dame Jeanne CEBRON son épouse, également domiciliée à Cahors.

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, et par-devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis.

Qu'en vertu et en exécution d'une délibération du conseil de famille des mineures Germaine et Lucienne DELMAS, demeurant jardinier, demeurant à Cahors, avec leur mère, Madame Jeanne CÉBRON, veuve Lucien DELMAS, en qualité de subrogé tuteur des leur tutrice naturelle et légale, tenue sous la présidence de Mon- DELMAS, susnommées, fonctions sieur le Juge de Paix du canton Nord de Cahors, le treize mars libération du conseil de famille mil neuf cent vingt, enregistrée, et des dites mineures, en date du d'un jugement homologuant la di- treize mars mil neuf cent vingt. te délibération du conseil de famille, rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf mars mil neuf cent vingt, aussi enregistré, lequel ordonne la vente de l'immidi, à l'audience des criées du meuble ci-après désigné.

enfants mineurs, issus de son Jeanne CEBRON, son épouse. mariage avec le dit Monsieur Lucien DELMAS, ayant Maître Jean . Un cahier des charges conte-

On fait savoir à qui il appar- | avec élection de domicile en son | étude, rue Georges Clemenceau, numéro 5.

> En présence ou lui dûment appelé de Monsieur ICHES Charles, rue Emile Zola, numéro 11, pris mineures Germaine et Lucienne

Tribunal civil de Cahors, au pa-Et aux requête, poursuites et di-ligences de Madame Jeanne CÉ-BRON, veuve de Monsieur Lucien BRON, veuve de Monsieur Lucien lais de justice de la dite ville, et DELMAS, boulangère, demeurant à Cahors, faubourg Labarre, rue la désignation va être faite, déla désignation va être faite, dé-Labarre, numéro 38, agissant tant pendant de la communauté d'acen son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Germaine et Lucienne DELMAS, ses boulanger à Cahors et la dame

de Cahors pour y servir de minu-te d'enchères et où toute personne peut en prendre communication sans frais.

## DESIGNATION

#### l'immeuble mis en vente

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER DES CHARGES

Un immeuble en nature de maison et son sol, sise à Cahors, fau-bourg Labarre, rue Labarre, nunuméros cent trente-cinq partie section N, de la matrice cadastrale de la commune de Cahors, pour une contenance, en ce qui concerne le sol, de un are onze centiares et imposé pour un revenu net de deux cent dix francs vingt-cinq 3° D'un su centimes.

elle se trouve et au sud avec Messieurs Bataille et Fontanel.

#### Cette maison se compose:

1° D'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine et deux chambres, l'une donnant sur la rue Labarre, éclairée par une fenêtre à l'aspect du levant, l'autre à l'aspect du couchant, également éclairée par une fenêtre.

Au rez-de-chaussée existe aussi une petite cour intérieure où se trouve un bassin avec l'eau de la ville et avec issue sur la rue Gal-

2° D'un premier étage comprenant une chambre, donnant sur la rue Labarre, éclairée par deux méro vingt-six, figurant sous les | fenêtres à l'aspect du levant ; une autre chambre, à l'aspect du cou-(135 p), cent trente-cinq partie chant, éclairée par une fenêtre, (135 p), et cent trente-neuf (139), avec un petit balcon, dominant la avec un petit balcon, dominant la cour intérieure ; un petit réduit, attenant de la cuisine et servant de chambre, éclairé par une lucarne à l'aspect du couchant, et

3° D'un second étage comprenant une vaste chambre donnant MÉRIC pour avoué constitué nant les clauses et conditions de près le Tribunal civil de Cahors, la vente a été dressé par Maître Monsieur Sers André, au sud avec deux fenêtres à l'aspect du levant;

MERIC, avoué poursuivant et dé-posé au greffe du Tribunal civil Labarre en bordure de laquelle l'aspect du couchant également ordonné la vente, l'immeuble ci-ces frais à l'exception du droit éclairée par une fenêtre et une cuisine éclairée par deux lucarnes à l'aspect du couchant;

4° Au-dessus du second étage, se trouve un vaste galetas et en sous-sol, une vaste cave.

Cette maison est construite en pierre et couverte en tuile canal. Le gaz est installé au rez-de-chaussée et au premier étage, et une prise d'eau, à la disposition des ocataires, se trouve dans la cour intérieure. Cette maison est actuellement louée suivant baux verbaux, savoir : le rez-de-chaussée,

à Monsieur Monfreix, le premier étage à Monsieur Couderc et le second étage à Monsieur Pratbonot, tous trois employés à la Compagnie des chemins de fer d'Or-

Cette maison est assurée contre l'incendie à la Compagnie d'assurances, « La Providence », suivant folio numéro 7323, du vingthuit janvier mil neuf cent dix-

#### MISE A PRIX

En conformité, aux dispositions

ordonné la vente, l'immeuble ci-dessus décrit et désigné, sera mis en vente sur la mise à prix de douze mille francs, ci ..... 12.000 fr.

#### BAISSE DE MISE A PRIX

Au cas où il ne surviendrait pas d'enchères, sur la mise à prix ci-dessus fixée, Monsieur le Président d'audience est autorisé par le jugement qui a ordonné la vente, à baisser indéfiniment la dite mise à prix.

#### PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris ceux de la délibération du conseil de famille, seront payés, ainsi que le droit proportionnel, dû à l'avoué poursuivant, par l'adjudicataire, en diminution de son prix d'adjudication, dans les dix jours de du jugement, en date du dix-neuf la vente, entre les mains de Maî-

ces frais à l'exception du droit proportionnel, dûment taxé, sera annoncé avant l'ouverture des en-

Fait et dressé le présent extrait par moi, avoué de la partie pour-

Cahors, le trente avril mil neuf cent vingt.

> L'avoué poursuivant, Signé: J. MÉRIC

Enregistré à Cahors le mai mil neuf cent vingt, folio case Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

> Le Receveur, Signé: PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître MÉRIC, avoué poursuivant, rédacteur cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le même tribunal pourra être chargé d'enchérir.

Étude de Me G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac, successeur de son père

# VENTE SUR LICITATION

De divers Immeubles situés à Puy-de-Corn, commune de Figeac

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac, le onze mars mil neuf cent vingt, enregis-tré et signifié,

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT VINGT à DEUX heures du soir, au Palais de Justice, Boule-vard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, à la vente sur louisité de tutrice et cotateur des mineurs Julia et Gabriel RÉ-ble, jardin et terre, porté à la matrice cadastrale de Figeac, sous les numéros quatre cent cinquante-six, la mise à prix de quatre ent strancs, cents francs, ci la mise à prix de quatre ent strancs, de la section E. Le troisième lot cents francs, ci la mise à prix de quatre ent strancs, ci la mise à prix de quatre ent strancs, coilciants, ayant Maître SERIN-bolle quatre cent cinquante-serie (numéros 455-456-450 p) de la section E. GARDE, propniétaire-cultivateur, demeurant à Puy-de-Corn, commune de Figeac, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux d'une dernière part, en nature de maison, éta-ble, jardin et terre, porté à la matrice cadastrale de Figeac, sous les numéros quatre cent cinquante-six de la section E. Le cinquième lot de huit asset portés au plan cadastral de la commune de Figeac, sous les numéros deux cent aux sect lone E. Cadastrale de la commune de Figeac, sous les numéros deux cent quatre cent cinquante-six de la section E. Ce lot sera mis en vente sur cinquante-six de la section F, et deux cent quarante-six de la section F, et deux cent quarante-six de la section F, et deux cent quarante-six de la section F, et deux cent quarante-sept de la section E. Ce lot sera mis en vente sur cent strancs, ci lot de numéros deux cent quarante-six de la section E. Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre ent strancs, d'une contenance de huit ares trent des mineurs Julia et Gabriel RÉ-bELLAC, susuante de la commune de Figeac, contient quarante-six de la commune de Figeac, contenance de la commune de Figeac, contenance de la commune de Figeac, contenance de l enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté ayant existé entre Monsieur Benjamin RÉ-VEILLAC et Madame Honorine DOUCET, quand vivaient, propriétaires-cultivateurs, demeurant à Drulhes, commune de Lissac et de leurs successions.

Et de Monsieur Joseph RO-QUES, propriétaire-cultivateur, demeurant à Drulhes, commune de Lissac, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Julia et Gabriel RÉVEILLAC, susnommés.

Les immeubles ci-dessus désignés désignés, dépendant du levant du levant de Figeac, ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent avec Issaly et Castagné, du nord avec l'épouse Vitrac.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux confrontant à Longpuech et Teu-lié.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux confrontant à Longpuech et Teu-lié.

Ce lot sera mis en vente sur la commune de Lissac et du midi avec Louis Delbos, du couchant avec Issaly et Castagné, du nord avec l'épouse Vitrac.

Ce lot sera mis en vente sur la mord de Lissac et du midi avec Louis Delbos, du couchant avec Issaly et Castagné, du nord avec l'épouse Vitrac.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux confrontant à Longpuech et Teu-lié.

de leurs successions. Cette vente est poursuivie à la requête de:

Monsieur Gabriel RÉVEILLAC, agent de police à Casablanca (Maroc), licitant, ayant Maître FON-TANGES pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou

eux dûment appelés de : 1° Madame Zéla SOULIÉ, veuve en premières noces de Monsieur Alfred RÉVEILLAC, épouse en secondes noces de Monsieur Jean-Louis LACAN, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure à Faycelles (Lot), et de ce dernier les Le premier lot comprendra : 1° chant et du nord avec dame Chardits maries SOULIE-LACAN, pris un enclos sis à Puy-de-Corn et trou.

DESIGNATION

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

2° Une grange et pâtus au même ieu, paraissant portés au numéro du nord avec l'épouse Vitrac.

cet du midi avec Louis Delbos, du couchant avec l'saly et Castagné, du nord avec l'épouse Vitrac.

de Figeac, ils seront vendus tels requérir ces in qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni rédiadjudication.

et bois appelé « les Fontamines », une contenance de dix-sept ares, L'adjudication aura lieu aux paraissant porté à la matrice cadastrale de la commune de Figeac sous les numéros 362 et 363 de la section E, pour une contede la section E, pour une conte 

avec Augereau, Jacques Longpuech, Teulié et autres.

Les immeubles ci-dessus désides inscriptions pour raison d'hypuech, Teulié et autres.

Les immeubles ci-dessus désides inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront

Le deuxième lot comprendra: un immeuble en nature de terre et bois appelé « les Fontamines »,

Le cinquième lot comprendra: ci

requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal Pour extrait certifié véritable:

Figeac, le 23 avril 1920.

G. FONTANGES,

Pour tous renseignements s'adresser à Maître FONTANGES. avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare, poursuivant la vente qui, comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.



ETUDE M. François SEGUY Licencié en droit AVOUÉ A CAHORS

#### EXTRAIT d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept février mil neuf cent vingt, enregistré,

Entre Monsieur François MI-QUEL, employé d'octroi, demeurant à Cahors, Ayant Maître François SÉGUY

pour avoué constitué, Et dame Marguerite TREY, épouse MIQUEL François,

Il résulte que le divorce a été prononcé au profit de Monsieur François MIQUEL, contre la dame TREY, qui a été condamnée aux

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors en date du vingt-deux avril mil neuf cent vingt, enregistrée, pour se conformer aux prescriptions de l'article 247, § III du Code civil, et faire courir les délais d'opposition.

Pour extrait certifié conforme. Cahers, le 27 avril 1920.

L'avoué poursuivant, F. SÉGUY.

# 

# EN DEUX LOTS

Les étrangers admis

# DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à Duravel et commune de Duravel

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, pardevant M. le Président d'audience à ces fins commis.

jugement rendu sur requête collective par le Tribunal de première instance de Cahors, le vingt-six mars mil neuf cent vingt, — par application de la loi du dix-neuf mars mil neuf cent dix-sept, -

Aux requête, poursuite et dili-gence de : Monsieur François JOU-BERT, ancien officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié à Duravel; de Monsieur Henri JOUBERT, capitaine de frégate, attaché naval à l'ambassade de France à Madrid, chevalier de la Légion d'honneur; de Madame Jeanne JOUBERT, épouse de Monsieur Paul GÉLIOT, capitaine au 18° régiment d'infanterie, à Pau et de ce dernier agissant pour la vali-dité; de Mademoiselle Marie JOU-BERT, célibataire majeure, demeurant à Toulouse, rue des Renforts, numéro 8, et de Monsieur Edouard GALTIÉ commis-greffier au Tribusa qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Joseph JOUBERT, quand vivait domicilié

On Camer des Charges comes de maison de la vente a été dressé par Maître la vente a été dressé par

guerre, mort pour la France,

Ayant Maître René BILLIERES pour avoué, exerçant près le dit Tribunal, demeurant à Cahors, 63, boulevard Gambetta,

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal de première instance de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, et par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins

A la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, en deux lots,

DESIGNATION

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

PREMIER LOT

Le premier lot sera composé de :

1° Une grande maison servant à l'habitation de la famille Jou-

En vertu et en exécution d'un à Duravel, aviateur pendant la Greffe, où il est tenu à la disposi- levant à maison et jardin de Mon- grand mur de soutènement, fai- au plan cadastral sous les numéigement rendu sur requête collec- guerre, mort pour la France, sieur Henri Joubert, à rue, à sant suite à une maison Roque- ros 1.169, 1.170, 1.171, 1.171 bis, la propriété de Monsieur Daymard Hippolyte et à la propriété de Monsieur Roquemauroux, du midi à jardin ci-après, et de l'ouest à voie

> 2° Un jardin potager, actuelle-ment en friche, sur lequel est une petite construction servant de serre ; ce jardin fait suite au jardin d'agrément ci-dessus et communique avec lui au moyen d'un escalier en pierre. Il est compris au plan cadastral de la comnune de Duravel sous les numéros 2.106 p et 2.132 de la section C. et est d'une contenance approximative de sept ares soixante-quinze centiares. Il confronte du mord-est les étrangers admis, en deux lots, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession de Monsieur Gustave JOUBERT, quand vivait propriétaire à Duravel, ou de la communauté d'acquêts ayant existée entre lui et la dame MIQUEL-PARIS, sa défunte épouse.
>
> Un cahier des charges contemure de la famille Joubert, sise au chef-lieu de la commune de Duravel, avec ses dépendances et son jardin d'agrément; le tout compris au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 2.126 p. 2.129 p. 2.129 p. 2.130 p et 2.131, de la section C, d'une surface approximative de seize ares soixante-quinze centiares. Il confronte du mord-est à la propriété de Monsieur Roquemauroux, du midi à jardin précédent. Il est délimité au midi d'avec le jardin Géliot, qui fait partie du même numéro 2.106, par un petit mur et par le prolongement en ligne d'habitation avec petite chapeter.

mauroux;

3° Une écurie et une remise dans Duravel, en face la maison dans Duravel, en face la maison d'habitation de la famille Joubert, ci-dessus désignée, comprise au plan cadastral sous les numéros 2.048 p et 2.049 p, de la section C, d'une superficie approximative de un are trente centiares et confrontant du nord à la propriété de Madame Ida Castagné, du levant à guelle, du midi à route nationale ruelle, du midi à route nationale numéro 111, et de l'ouest à la côte de Montcabrier.

Ce let sera mis en vente sur la mise à prix de dix reille francs, ci... 10.000 fr.

1.172 et 1.173, de la section E, de la contenance approximative de soixante-neuf ares cinq centiares, vront requérir cette inscription et confrontant du nord à la propriété de Madame Figuié, de l'est à la propriété de Monsieur Lespinard, à la propriété de Monsieur Ferrié Jules et à la propriété de Madame Verdelet, du midi à la route nationale numéro 111 et de l'ouest à la pro-

et à la propriété de Monsieur Tu-Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs, ci... 10.000

priété de Madame Russac, née Cach

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au moment de l'adjudication seront payés dans les dix jours de la vente entre les mains de Maître BILLIÈRES, avoué poursuivant, par les adjudicataires, en diminu-tion de leur prix d'adjudicaton.

Nota. - Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales deavant la transcription du procèsverbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme, L'avoué poursuivant, R: BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mai mil neuf cent vingt, folio case Reçu un franc quatre-vingthuit centimes, décimes compris.

> Le Receveur, Signé: PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître BILLIÈRES, avoué poursuivant la vente qui, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

Etude de Me François SEGUY, Licencié en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Cahors, rue Saint-Pierre.

# DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune de LUZECH au lieu dit « FONCAVE »

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX heures du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville au plus offrant et dernier enchérisseur.

Que suivant procès-verbal de saisie immobilière du ministère de dit cahier des charges et a fixé la Maître Jean FILHOL, huissier vente au VENDREDI VINGT-HUIT près le Tribunal civil de Cahors, résidant à Luzech, en date du vingt février mil neuf cent vingt, enregistré, visé, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre mars mil neuf cent vingt, volume 192, numéros 20 et 21,

Et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Pierre PERBOYRE, propriétaire, demeurant à Niaudon, commune de Prayssac, ayant Maître François SÉGUY, pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors,

saisie, demearant à Fumel, route de Cuzorn, assistée de son mari, Eugène DELLUC, demeurant avec

elle au même lieu, A la saisie réelle des hiens im-meubles ci-après décrits et dési-

Un cahier des charges conte-nant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître François SÉGUY, avoué, et déposé par lui au Greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public, qui peut en prendre communication sans frais et pour y servir de minute d'enchères.

Les créanciers inscrits et la partie saisie ont été sommés de prendre communication du dit cahier des charges et d'assister à ses lecture et publication qui avaient été

vingt, le Tribunal civil de Cahors et pour un revenu matriciel impoa donné acte de la publication du dit cahier des charges et a fixé la DEUX heures du soir.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Pierre PERBOYRE, propriétaire, demeurant à Niaudon. commune rant à Niaudon, commune de à la cave; Prayssac, sus-nommé, qualifié et

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-HUIT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX heures de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Première Instance de Cahors, au en tuiles porté à la matrice cadasavec élection de domicile en son Palais de Justice de la dite ville, trale de la commune de Luzech,

étude, au dit Cahors, rue Saint-Pierre,
Il a été procédé sur la tête et au préjudice de : Madame Eugène
DELLUC, née ARNAUDET, partie
DELLUC, née ARNAUDET, partie
DELLUC, née ARNAUDET, partie

dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

## DESIGNATION

#### IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS - VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES

Article premier

fixées à l'audience des criées du portée à la matrice cadastrale de Tribunal civil de Cahors du ven- la commune de Luzech, au lieu dit douze francs vingt-neuf centimes; dredi vingt-trois avril mil neuf (« Foncave », sous le numéro trois cent quatre-dredi vingt-trois avril mil neuf (aso), section H, cent quatre-vingt (aso), section H, ches, au même lieu de « Naudon », vingt-huit partie (aso p.), pour recent quatre-vingt (aso), section H, ches, au même lieu de « Naudon », vingt-huit partie (aso p.), pour recent quatre-vingt (aso), section H, ches, au même lieu de « Naudon », vingt-huit partie (aso p.), pour recent quatre-vingt (aso), section H, ches, au même lieu de « Naudon », vingt-huit partie (aso p.), pour recent quatre-vingt (aso), section H, ches, au même lieu de « Naudon », vingt-huit partie (aso p.), pour recent quatre-vingt (aso p.

sable de vingt-deux francs cin-

quante centimes;

Cette maison se compose: d'un MAI MIL NEUF CENT VINGT, à corps de logis formé d'une cave et d'un rez-de-chaussée, le tout

Le tout est bâti en pierres et couvert en tuiles dites « canal ». 2º Contiguë et faisant face au levant, existe une petite construction servant de chai ou remise, percée par une porte au couchant, le tout bâti en pierres et couvert au lieu dit « Foncave » sous le numéro trois cent quatre-vingt-un (381), d'une superficie d'environ

quarante centiares;
3º Face au midi existe aussi une autre petite hâtisse servant de liée, sans avoué constitué,

A la vente au plus offrant et poulailler ou d'étable à brebis, construite et couverte entièrement en pierres, avec ouverture au levant sans porte;

4° A quelques mètres de là et au fond du jardin, se trouve un puits sans mur ni margelle, d'une profondeur de quatre mètres et plein d'eau.

Article deuxième

Une pièce de terre composée

1° Un article en nature de terre matrice cadastrale de la commune de Luzech sous le numéro trois proximative de soixante-treize cent soixante-dix (370), section H ares cinquante centiares, en natudu plan, pour une contenance d'environ trente-huit ares quarante pour un revenu imposable de un centiares classe quatrième, et franc dix-huit centimes; 1º Une maison avec son sol, centiares, classe quatrième, et pour un revenu imposable de 2º Un article en nature de fri- tion, numéro trois cent quatre-

ares quatre-vingts centiares, classe centimes; carrième et pour un revenu 5° Un article, situé au même

ensemble, à l'aspect du nord, au une contenance approximative de vieux chemin de Cahors à Castel- dix ares soixante centiares, en franc, à l'aspect du midi à pro- nature de friche, quatrième classe, priété de Monsieur Perhoyre, à et pour un revenu imposable de l'aspect du couchant à propriété dix-sept centimes; de Monsieur Galiacy.

Article troisième

comprenant: « Foncave », commune de Luzech, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro trois cent quatre-vingt-trois partie (383 p.), section H du plan pour une contenance approximative de cinquante-neuf ares trente centiares, en nature de friche, quatrième ciasse, et pour un revenu imposable de quatre-vingt-quinze centi-

même commune, porté à la matrice ares soixante centiares, classes cadastrale sous le numéro trois troisième et quatrième, et pour un cent quatre-vingt-quatre (384), pour une contenance approximative de vingt-sept ares, section H du plan, en nature de friche, quatrième classe et pour un revenu imposable de quarante-trois centi-

3° Un article sis au même lieu, au lieu dit « Naudon » porté à la même commune, même section, porté pour une contenance apre de friche, quatrième classe, et

4° Un article situé au même lieu, même commune, même sec-Par son jugement du dit jour pour une contenance approxima- porté à la matrice cadastrale de contenance approximative de qua- centiares, en nature de friche, sous

On fait savoir à qui il appar- | vingt-trois avril mil neuf cent | tive de trois ares trente centiares | la commune de Luzech, sous le | torze ares soixante-cinq centiares, | le numéro cinq cent huit (508), | numéro trois cent soixante-et-onze en nature de terre, quatrième quatrième classe et pour un reve-(371), même section, pour une classe et pour un revenu imposacontenance d'environ vingt-cinq ble de quatre francs soixante-neuf

> imposable de quarante et un cen- lieu, même commune, même section, porté sous le numéro trois Cet article confronte dans son cent quatre-vingt-neuf (389), pour

> 6° Un article, même lieu, même commune, même section porté sous le numéro trois cent soixante-Un article d'un seul tenant, dix-huit partie (378 p.), pour une contenance approximative de deux 1° Un article au lieu dit ares quatre-vingt-onze centiares, en nature de terre, quatrième classe, et pour un revenu imposable de quatre-vingt-treize centi-

tion porté sous les numéros trois cent quatre-vingt-deux partie (382 p.), et autre trois cent quatrevingt-deux partie (382 p.), en nature de terre et friche, pour une 2º Un article au même lieu, contenance approximative de cinq revenu imposable de deux francs quatre-vingt-dix-huit centimes.

Ces divers articles, en un seul bloc, confrontent dans leur ensemble, du nord, à propriété de Monsieur Bonnet, du couchant, à propriétés de Messieurs Miran et Chazarin, du midi, au chemin de Naudon au Riou de Tour et pro-priété de M. Chazarin, du levant, à propriété du même Monsieur

Article quatrième

Un entier immeuble composé de : versière », commune de Luzech, section H du plan, pour une contenance de trois ares cinquante

ru imposable de six centimes; 2° Un article, même lieu, même commune, même section, porté sous le numéro cinq cent neuf (509), pour une contenance approximative de quarante et un ares dix centiares, en nature de friche, quatrième classe, et pour un revenu imposable de soixante-

six centimes; 3° Un article, même lieu, même commune, même section, porté sous le numéro cinq cent sept (507), pour une contenance approximative de cinq ares, en nature de friche, quatrième classe, et pour un revenu imposable de huit centimes;

4° Un article, même lieu, même commune, même section, porté sous le numéro cinq cent six (506), pour une contenance approximative de huit ares soixante centia-res, en nature de friche, quatrième classe, et pour un revenu imposable de treize centimes.

Cet immeuble confronte: à l'aspect du nord à la route de Luzech à Labastide-du-Vert, du couchant au vieux chemin de « Foncave » à « Camy », et du midi à la propriété de Monsieur Adolphe

LOTISSEMENT MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés, seront mis en vente en 1º Un article au lieu dit « Tra- un seul lot et sur la mise

#### PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais de poursuites, exposés jusqu'au jour de la vente, seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix d'adjudication dans les dix jours de la vente, entre les mains et sur la quittance de Maître Séguy, avoué poursui-

Le montant de ces frais sera annoncé publiquement avant l'ouverture des enchères.

Nota. — Il est en outre déclaré à toutes personnes, du chef desquelles il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypo-thèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adju-dication, sous peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent extrait par moi, avoué du poursuivant,

Cahors, le trente avril mil neuf

L'avoué, Signé: François SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mai mil neuf cent vingt, folio case . Recu un franc quatre-vingt-

huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, Signé: PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître SEGUY, avoué poursuivant, lequel, comme tous les autres avoués occu-pant près le Tribunal civil de Cahers, pourra être chargé d'en-